Adoption définitive de la Loi de programmation militaire 2014-2019

Publication : mardi 10 décembre 2013 09:04

AFP, 10 décembre 2013

Adoption définitive de la Loi de programmation militaire 2014-2019 - Lead

10/12/2013 20h14 GMT - DÉFENSE-PARLEMENT-BUDGET-LPM-ARMÉE - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 10 décembre 2013 (AFP) - Le Parlement a définitivement adopté mardi soir la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, qui fixe le cadre budgétaire de la défense pour les six ans à venir.

Le Sénat a adopté par 164 voix pour contre 146 la LPM, défendue par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, dans des termes identiques à ceux votés par l'Assemblée nationale.

Les sénateurs ont notamment rejeté un amendement déposé par le groupe écologiste, visant la suppression de l'article 13 vivement contesté par les acteurs du net. Cet article est destiné à renforcer l'accès des services de renseignements intérieurs, de police et de gendarmerie aux données téléphoniques et informatiques, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Pour les sénateurs écologistes, cet article tend à soulever de graves questions en termes de protection des droits et libertés invidivuelles. Ils reprochent aussi que la CNIL n'a pas été saisie pour avis de cette disposition.

Le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), celui de la commission défense, Jean-Louis Carrère, et M. Le Drian se sont efforcés de les rassurer. "Les libertés publiques seront présentes tout en maintenant l'efficacité opérationnelle du dispositif", a déclaré M. Le Drian.

Pour M. Sueur, la loi "accroît les garanties et contrôles en matière d'accès aux fadettes et d'opérations de géolocalisation". Quant à la CNIL (commission informatique et libertés), "elle sera forcément amenée à s'exprimer sur le décret qui devra permettre l'application du texte", a-t-il dit.

La loi de programmation prévoit 190 milliards d'euros de crédits sur la période 2014-2019, avec un budget annuel maintenu à 31,4 milliards d'euros jusqu'en 2016, à hauteur de 1,5% du PIB, et en légère progression ensuite.

Pour maintenir un dispositif militaire cohérent en période de crise, le texte prévoit la suppression de 34.000 postes dans les armées en six ans, dont 7.881 en 2014.

A l'horizon 2019, la défense devrait compter 242.000 personnes (militaires et civils). Les premières restructurations ont été annoncées cet automne, avec la dissolution de plusieurs régiments et unités dès 2014.

Cette réduction des moyens a été critiquée par Gérard Larcher (UMP) qui a jugé que "cette logique-là ne répond ni aux attentes ni aux besoins de nos soldats, qui pour assurer leur missions ont besoin de confiance". "Sur l'engagement des forces à l'étranger sûrement, oui, il y a consensus, mais pas sur les moyens que nous devons faut y consacrer", a-t-il poursuivi en expliquant le vote négatif de son groupe.

En revanche, le centriste Jean-Marie Bockel a souligné que "la majorité du groupe UDI-UC votera cette LPM dans une démarche de soutien à nos armées".

A gauche, le texte a été voté par les sénateurs socialites et RDSE (à majorité PRG). Les communistes se sont abstenus alors que la grande majorité des écologiste a voté contre.

jlp/jba/DS

© 1994-2013 Agence France-Presse

Phoca PDF